

SMITOM'infos

— DE DÉCHETS, + DE TRI

Édito du Président

Réforme territoriale et territoires, vers quel avenir...

Voilà peut-être le changement majeur du fonctionnement de nos collectivités pour demain. Le syndicat, faisant partie de ce paysage, se veut d'être acteur dans cette nouvelle organisation. **Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, créé par la loi Notre de 2015, nous impose cette réflexion.

Au sein de ce nouveau cadre de la planification régionale en matière d'aménagement du territoire, cette nouvelle stratégie intègre plusieurs schémas dont le **Plan Régional de Prévention des Déchets**. Cette compétence, transférée aux régions, a impliqué de fait une réorganisation avec diverses rencontres où le syndicat a participé activement afin de permettre d'exprimer la voix de notre territoire.

La loi Notre a aussi obligé les collectivités adhérentes au SMITOM à adopter des choix stratégiques de réorganisations territoriales avec de nouveaux contours géographiques. Pour ce qui est du SMITOM, l'harmonisation est en cours et l'ensemble du dispositif sera opérant à l'horizon 2020.

Afin d'illustrer mes propos, je vous propose de parcourir cette lettre d'informations qui illustre à la fois la **collecte latérale** qui permet une organisation réfléchie, adaptée de la collecte de vos déchets, la gestion d'une **nouvelle déchèterie**, la Claie Brunette à Juigné-sur-Loire (commune des Garennes-sur-Loire), et enfin la mise en œuvre de l'apport volontaire de la future **Recyclerie** à Thouarcé (commune de Bellevigne-en-Layon)...

Enfin, je souhaite vous formuler en guise de vœux pour cette nouvelle année, que chaque élu du syndicat est impliqué avec l'équipe pour vous rendre chaque jour **le meilleur des services** et ce malgré les réformes territoriales qui s'imposent à nous.



M. Séchet

Président du SMITOM Sud-Saumurois



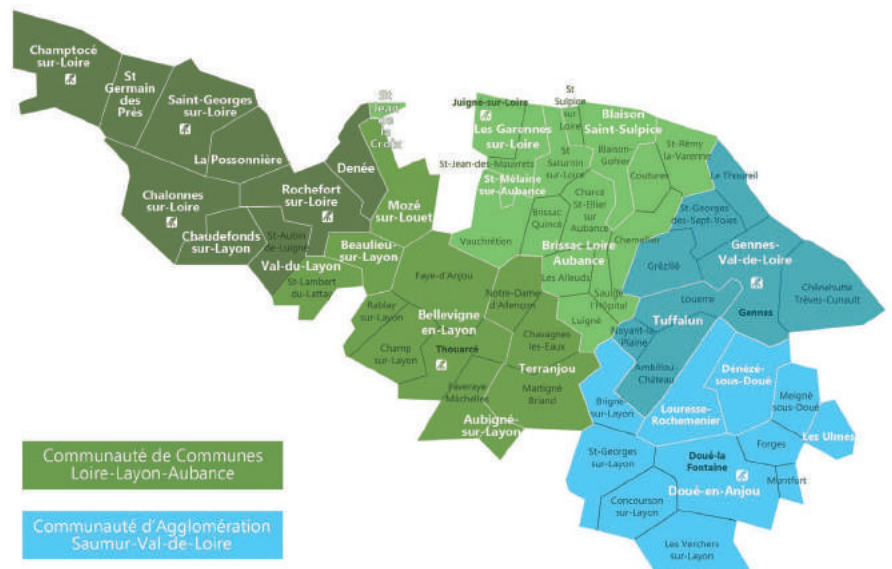
Nouvelles communes adhérentes au Smitom À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2018

Un syndicat de gestion des déchets unique pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance au 1^{er} janvier 2018

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (**SMITOM**) gère actuellement la collecte et le traitement des déchets de 11 communes anciennement adhérentes aux Communautés de Communes des Coteaux du Layon et de Loire Aubance.

Afin d'harmoniser ce service sur l'ensemble de la nouvelle **Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance**, les 9 communes anciennement rattachées à la Communauté de Communes Loire-Layon ont fait le choix de rejoindre le SMITOM au 1^{er} janvier 2018, c'est-à-dire les communes de :

- **Chalonnnes-sur-Loire**
- **Champtocé-sur-Loire**
- **Chaufefonds-sur-Layon**
- **Denée**
- **La Possonnière**
- **Rochefort-sur-Loire**
- **Saint-Aubin-de-Luigné**
- **Saint-Georges-sur-Loire**
- **Saint-Germain-des-Près**



Le SMITOM est ainsi constitué de deux collectivités adhérentes : une partie de l'Agglomération de Saumur-Val-de-Loire (en bleu) et la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance (en vert), représentant au total 75 607 habitants.



Collecte latérale des déchets

FOIRE AUX QUESTIONS

Comment fonctionne la collecte latérale ?

Il s'agit d'une collecte des déchets effectuée avec un **bras hydraulique** situé sur le côté droit du camion et contrôlé par le chauffeur. Les bacs devront être positionnés sur un **emplacement dédié** afin que le bras puisse saisir les bacs et les collecter. Tout comme la collecte traditionnelle, ces nouveaux camions seront **compartmentés** et pourront donc collecter les ordures ménagères en même temps que les emballages.

Mémo

Les sacs et les cartons en dehors des bacs ne sont pas collectés.

Sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte.

Les 2 côtés d'une rue ne sont pas toujours collectés simultanément, et la collecte d'un seul côté de la rue est favorisée.

La mise en place de la collecte latérale se fait progressivement sur le territoire :

- **Janvier** : Coteaux du Layon
- **Mars** : Loire-Aubance
- **Mai** : Gennois
- **Juillet** : Douessin

Quels sont les avantages de la collecte latérale ?

- **Améliorer les conditions de travail** des agents puisqu'ils n'auront plus de manutention de bacs lourds.
- **Réduire les risques d'accidents** de travail car l'agent manipulera les bacs depuis son poste de commande, dans le camion.
- **Gagner en propreté** grâce à une solution innovante, les déchets ne s'envoleront plus lors de la collecte.
- **Collecte plus rapide** en secteur rural et en zone pavillonnaire par rapport à une collecte traditionnelle puisque les bacs seront regroupés.

Quels sont les nouveaux gestes à adopter ?

- Les bacs devront être positionnés sur les **marquages au sol**, côte à côte et par type de déchets.
- L'**ouverture des bacs** devra être face à la route et la poignée orientée vers le domicile.
- Il sera nécessaire de respecter le stationnement pour **ne pas gêner la collecte des bacs**.

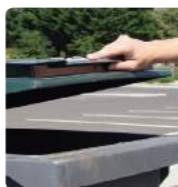
La collecte latérale débute dès que les marquages sont effectués dans votre commune. Une information est déposée simultanément dans votre boîte aux lettres afin de vous expliquer les nouvelles consignes.

POSITIONNER LES BACS CÔTE À CÔTE, 2 PAR 2, PAR TYPE DE DÉCHET



PLACER LES SUR LE MARQUAGE LE + PROCHE DE CHEZ VOUS

OUVERTURE FACE À LA ROUTE



Déchèterie - LA CLAIE BRUNETTE

A partir du 1er janvier 2018, la déchèterie de la Claie Brunette, située à Juigné-sur-Loire (commune déléguée des Garennes-sur-Loire), sera gérée par le SMITOM

Bon à savoir

La déchèterie est accessible aux habitants du territoire du SMITOM ainsi qu'aux habitants de :

- Soulain sur Aubance
- Mûrs-Erigné
- Les-Ponts-de-Cé (uniquement le quartier St-Maurille)



HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE

	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars		Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi au Vendredi	9h - 12h	14h - 17h	8h30 - 12h	13h30 - 17h30
Samedi	9h - 17h		8h30 - 18h	
Dimanche	9h - 12h	Fermé	8h30 - 12h	Fermé

Afin d'uniformiser l'accès aux différentes déchèteries gérées par le SMITOM et de fluidifier la circulation sur le site, un **badge déchets** sera nécessaire pour entrer en **début d'année 2018**.

Si vous n'avez pas encore de badge, la 1^{ère} demande est gratuite et se fait auprès du SMITOM. Il vous donnera accès à 18 passages par an.



Bornes d'apport volontaire - RAPPEL DU FONCTIONNEMENT

Depuis l'été dernier, les bornes d'apport volontaire pour les ordures ménagères et les emballages sont accessibles en continu grâce à un forfait crédité sur votre badge !

18 ouvertures/an pour les ordures ménagères
18 ouvertures/an pour les emballages.
Ces forfaits sont indépendants des passages en déchèterie.

Le badge est le même pour les déchèteries et pour les bornes.

Pour utiliser les bornes, présentez votre badge devant le cadran et le tambour d'un volume de 50L s'ouvrira pour effectuer votre dépôt. Les ordures ménagères sont à déposer en sac dans le tambour et les emballages en vrac.

Si vous n'avez pas encore de badge, contactez le SMITOM pour l'obtenir, il est gratuit.

Vous êtes propriétaire d'une résidence secondaire ? Un accès permanent aux bornes est possible mais vos bacs vous seront retirés.

Vous ne pouvez accéder qu'au(x) lieu(x) de dépôt au(x)quel(s) votre compte est rattaché, soit dans votre commune, soit, à défaut, dans la commune la plus proche. Pour le(s) connaître, contactez le SMITOM.

Les colonnes pour le papier et le verre restent en accès libre. Tous les emplacements des bornes sont disponibles sur www.smitom-sudsaumurois.com ou par téléphone au 02 41 59 61 73.

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT



À NE PAS DÉPOSER AVEC LES PAPIERS :



Il est inutile de froisser, déchirer les papiers et d'oter les agrafes, trombones, etc. qui seront retirés lors du recyclage.

Un doute sur le tri ? Contactez le SMITOM au 02 41 59 61 73



Les **gros cartons** doivent être déposés à la **déchèterie** plutôt que triés dans le bac jaune ou les bornes d'apport volontaire.

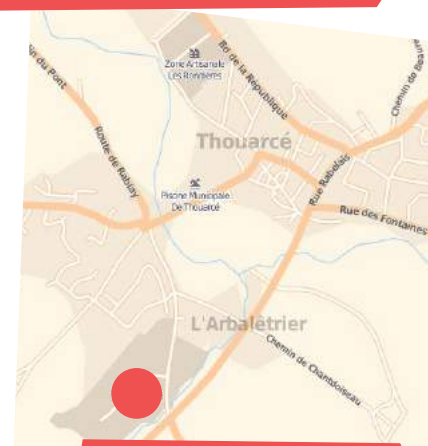


Recyclerie à Thouarcé (commune déléguée de Bellevigne-en-Layon)

Un objet ne vous sert plus ?

Déposez-le dès maintenant à la Recyclerie !

Il sera trié, valorisé et vendu à petit prix dans la future boutique solidaire qui ouvrira au printemps 2018.



Rue du Léard à Thouarcé

Depuis le 29 novembre

(et jusqu'à l'ouverture de la boutique)

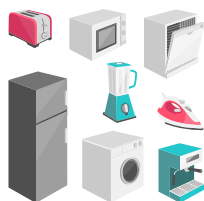
- le mercredi de 14h à 17h30
- le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

La recyclerie n'est pas ouverte et vous souhaitez déposer des objets?

Il est possible de le faire aux déchèteries aux horaires d'ouverture (pour les habitants munis d'un badge).

Qu'est-ce que je peux donner ?

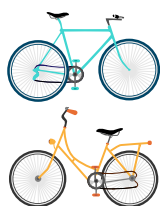
ELECTROMENAGER



MOBILIER



VELOS



OUTILLAGE



VAISSELLE



PUERICULTURE



DECORATION



INFORMATIQUE



CULTURE



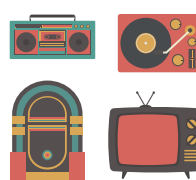
JOUETS



SPORT



TV - HIFI



...et vous pouvez aussi donner tout autre objet qui pourrait avoir une 2nde vie !

